

# FICHE D'ACCUEIL

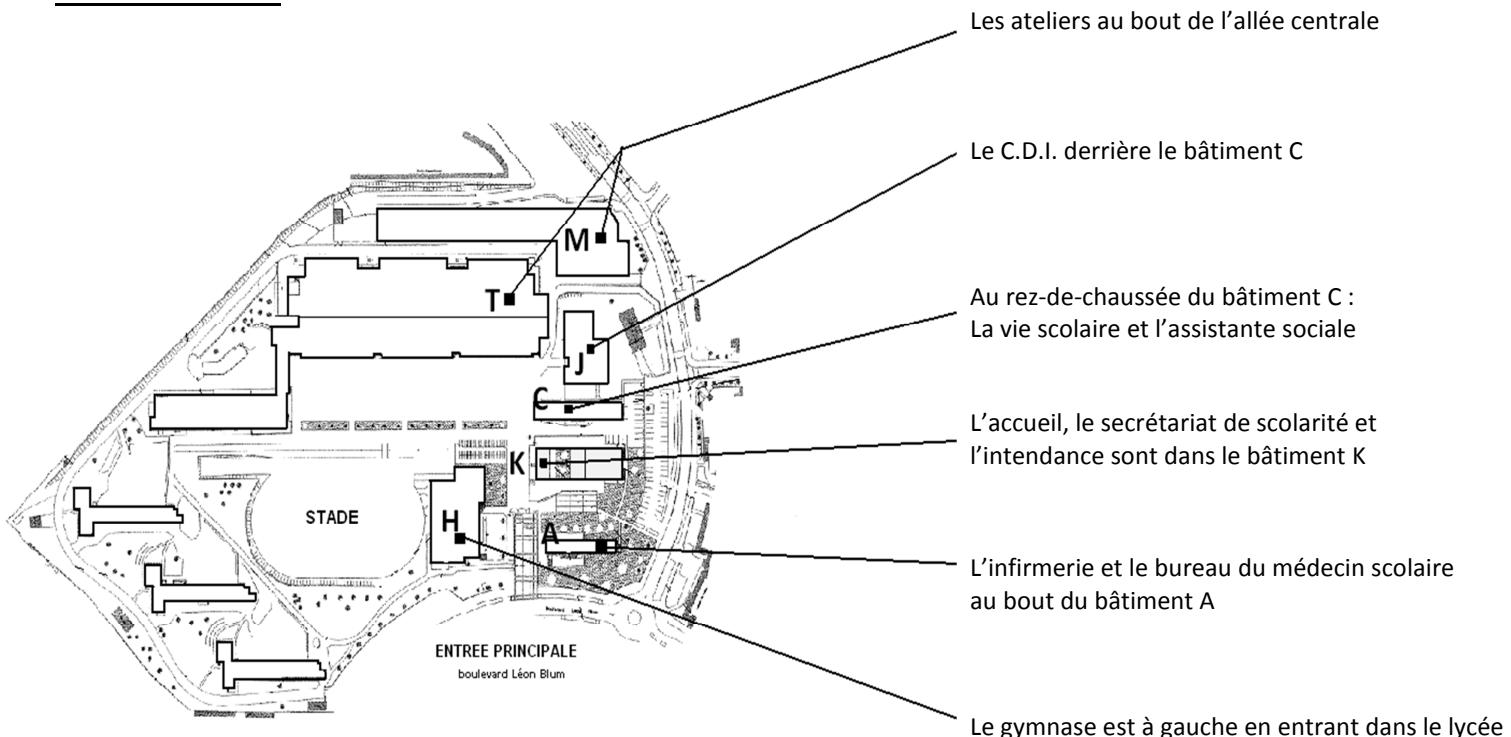
## DESTINÉE AUX NOUVEAUX ÉLÈVES ET PARENTS D'ÉLÈVES

### ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Bienvenue aux nouveaux élèves.

Cette fiche a pour but de vous aider à faire la connaissance de votre nouvel établissement. Vous y trouverez tous les renseignements concernant le fonctionnement du lycée.

Vous trouverez :



## Vos interlocuteurs

LA PROVISEURE : Mme MANGENOT

 02.97.37.33.55

LA PROVISEURE ADJOINTE : Mme BRETONNIERE

 02.97.37.33.55

L'AGENT COMPTABLE : M. RODRIGUEZ

 02.97.37.33.55

LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET

TECHNOLOGIQUES : M. BONNIER

 02.97.37.03.57

LES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION :

Mme BORSBOOM - Mme LE GREVES

 02.97.88.37.14

LES INFIRMIERES : Mme DALLEE - Mme GARCIA

 02.97.88.37.40

L'ASSISTANTE SOCIALE : Mme KERZAON

 02.97.88.37.12

L'INTENDANCE

 02.97.88.37.26

LE SECRETARIAT DE SCOLARITE

 02.97.88.37.25

# **Vous vous adressez à :**

## **La Vie Scolaire**

Les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les surveillants vous accueillent au bureau de la vie scolaire dans le bâtiment C. Ils peuvent répondre à vos préoccupations quotidiennes liées à votre scolarité.

Vous avez un problème familial ou personnel, il peut avoir des incidences sur votre scolarité, n'hésitez pas à les rencontrer !

Chaque CPE est responsable d'un niveau :

Elèves de 2ndes générales et technologiques et professionnelles : nommé à la rentrée

Elèves de 1ères générales, technologiques et professionnelles : Mme Borsboom

Elèves de terminales générales, technologiques et professionnelles : Mme LE GREVES

☞ Vous êtes absent : votre famille avertit le jour même par téléphone ou par mail : [surveillance.0560026z@ac-rennes.fr](mailto:surveillance.0560026z@ac-rennes.fr) A votre retour vous vous présentez au bureau de la vie scolaire muni d'un justificatif d'absence.

☞ Vous devez vous absenter : vous adressez une demande **écrite** à votre conseiller d'éducation.

☞ Vous êtes en retard : la ponctualité est nécessaire au bon déroulement des cours. Vous passez à la vie scolaire pour obtenir un mot d'entrée en cours.

☞ Vous êtes dispensé d'EPS :

1 - vous vous présentez au professeur avec un certificat médical ou un mot signé par votre représentant légal.

2 - vous remettez ensuite votre dispense à l'infirmierie obligatoirement contresignée par votre professeur.

## **L'Intendance**

Le self du lycée fonctionne avec un système de carte propre à chaque utilisateur.

Si vous avez choisi l'une des formules suivantes : demi-pensionnaire au forfait 4 ou 5 jours, internat : pour tout renseignement adressez-vous à Mme GUILLEMOT à la comptabilité (bâtiment administratif K).

Si vous avez choisi la formule demi-pensionnaire au ticket : vous devrez créditer votre carte en avance. Pour la recharger, vous devez vous présenter au bureau de Mme BLONDELON à l'intendance (bâtiment administratif K). Paiements acceptés : carte bancaire, chèque (à l'ordre de LPO Colbert - Lorient), espèces.

## L'Infirmerie

C'est un lieu d'accueil ouvert à tous. Deux infirmières diplômées d'état y assurent les soins courants, les urgences. C'est aussi un lieu d'écoute en toute confidentialité.

Leur rôle est de participer à la promotion de la santé aussi bien physique que mentale en assurant des suivis particuliers aux élèves en difficulté et en aidant à l'intégration des élèves en situation de handicap.

## L'Assistante sociale

Si vous avez envie de discuter de votre vie dans l'établissement, de vos relations avec les autres, de vos difficultés scolaires, de votre vie à l'extérieur.

Si vous avez besoin d'informations sur les bourses et les aides financières.

Il existe dans chaque établissement un fonds social lycéen, destiné à venir en aide aux élèves et familles qui rencontrent des difficultés à régler certains frais liés à la scolarité. Cette aide ponctuelle est utilisée dans le cas où la situation financière se dégrade ou s'est dégradée de manière importante, en respectant l'anonymat des familles.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'assistante sociale auprès de la vie scolaire.

## Le Conseiller d'Orientation Psychologue (PsyEN)

Les Conseillers d'Orientation Psychologues (PsyEN) tiennent chaque semaine une permanence dans l'établissement au C.D.I.

Vous pouvez prendre rendez-vous en vous inscrivant auprès des documentalistes (CDI).

# La communication administrative avec les familles :

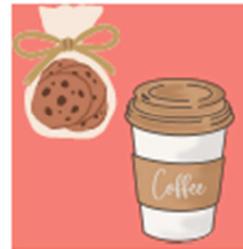
Afin de communiquer avec les familles sur les différentes informations administratives tout au long de l'année, le Lycée Colbert utilise le logiciel Pronote. Vous pourrez utiliser ce service grâce à un identifiant et un mot de passe qui vous seront envoyés par mail dans la semaine de la rentrée. Vous accéderez ainsi aux différentes informations concernant la scolarité de votre enfant (emploi du temps, notes, absences...) ainsi qu'à l'actualité administrative (les bourses, l'orientation, les démarches à suivre...).

Enfin, nous utilisons également notre site internet, notamment la rubrique « INFOS PRATIQUES » : <https://www.lycee-colbert-lorient.com> pour mettre à votre disposition des documents liés à l'actualité ou au fonctionnement du lycée.

# En dehors des heures de cours

## La maison des lycéens

Souhaitant que la vie associative autour des activités culturelles puisse continuer et se développer au lycée Colbert, nous vous invitons à répondre favorablement à la demande de cotisation solidaire de 8€ qui vous est adressée pour l'année 2022/2023. Soyez en remerciés. (Chèque à l'ordre de la Maison Des Lycéens du Lycée Colbert)



**LA MAISON  
DES LYCEENS  
(ASSOCIATION LOI 1901)**

**A BESOIN DE VOUS POUR  
FAIRE VIVRE DES  
PROJETS, SORTIES  
CULTURELLES AVEC ET  
POUR LES ELEVES**

Atelier Théâtre  
Sorties cinéma  
Olympiades  
Cafétaria  
Concerts  
Sorties Théâtre

**DEVENEZ  
MEMBRES**



### **COTISATION**

**ADRESSER SIMPLEMENT UN  
CHÈQUE DE 8€ À L'ORDRE DE LA  
"MAISON DES LYCEENS"**



POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ NOUS À  
[MDLCOLBERT@GMAIL.COM](mailto:MDLCOLBERT@GMAIL.COM)

## L'UNSS

L'UNSS (union nationale du sport scolaire) fédération sportive scolaire tient depuis longtemps une place importante au lycée Colbert, tant par le nombre d'élèves concernés (environ 400 licenciés) que par la qualité des résultats aux diverses compétitions. Le but est de permettre à chaque élève la pratique du sport qu'il souhaite, à son niveau de performance ou en loisirs.

Les pratiquants réguliers quant à eux, peuvent représenter le lycée dans les compétitions organisées par l'UNSS au niveau du district, du département, de la région et éventuellement au niveau national pour les meilleurs d'entre eux.

Plusieurs sports peuvent être pratiqués : des sports collectifs (hand, basket, volley), des sports individuels (athlétisme, danse, badminton...).

L'adhésion à l'association sportive se fait à la rentrée auprès des enseignants d'EPS.